## Alpes de Haute Provence Commune d'AUBIGNOSC

Membres en exercice : 15 Présents :.... 12 Votants:..... Pour : ..... 14 Contre : ..... Abstention: .....

## DCM Nº 48/2017

004-210400131-20170920-DE201748REGUL-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2017

Publication: 13/10/2017

Pour l'"autorité Compétente" par délégation



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 20 SEPTEMBRE 2017

---- L'an deux mille DIX-SEPT

le 20 septembre à 18H15

le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Monsieur René AVINENS, Maire.

--- Date de la convocation: 13 septembre 2017

Membres présents : MMes & MM. AVINENS René, ROBERT Frédéric, Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur TURCAN Nicole, DELMAERE Christian, LERDA Serge, ALBERT Patrice, MACCARIO Fabrice, WALLON Muriel, LATIL Yves, WALCZAK Franck, WEBER Hélène et BERTOU Christel.

Absent(s) excusé(s) 3 : **ALBERT JUESTZ** Françoise, **FAURE** Michel

et VILLETTE Christelle.

Pouvoir(s) 2 : FAURE Michel à AVINENS René et VILLETTE Christelle à TURCAN Nicole

Secrétaire de séance : Frédéric ROBERT

## OBJET: IMPASSE DES CERISIERS - REGULARISATION EMPRISE DU CHEMIN -CESSION DE LA MOITIE DU CANAL PAR LE PROPRIETAIRE DE LA PARCELLE ZA Nº13

---- Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal que dans le cadre de l'élargissement du chemin "Impasse des Cerisiers" desservant notamment la parcelle ZA 13, la commune a commencé la régularisation de l'emprise en 2013. En effet, le chemin est bordé par un canal aujourd'hui comblé et qui n'apparaît plus physiquement sur le terrain. Ce canal appartient pour moitié à chaque riverain.

---- Un acte va être signé d'ores et déjà par la commune et les propriétaires des parcelles ZA 175, 176 et 178 pour régulariser la première partie de la voie.

---- Aujourd'hui, Monsieur le maire propose d'engager la régularisation de la seconde partie qui jouxte la parcelle ZA N°13. Il s'agirait pour le nouveau propriétaire de céder la moitié de l'emprise du canal.

- --- Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :
  - DONNE un accord de principe sur cette cession en régularisation
- --- Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus.

Le maire, René AVINENS